

Décision n° 61 portant annulation de la décision n°59-2022 et acceptation de l'offre de travaux de réparation urgente de la centrifugeuse de la STEP de Mulatet

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo,

Vu le budget assainissement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réparation en urgence de la centrifugeuse de la STEP de Mulatet,

Considérant par conséquent que la prestation de révision programmée de la centrifugeuse, qui faisait l'objet de la décision n°59-2022, doit être momentanément annulée,

Considérant l'offre de l'entreprise ANDRITZ SAS,

Décide

1°) d'annuler la décision n°59-2022 du 1^{er} juillet 2022 ;

2°) d'accepter l'offre de l'entreprise ANDRITZ SAS, Service Center, demeurant Allée de la Garenne – Z.I Le Buxerieux – BP 69 36002 CHATEAUROUX d'un montant de 8 961.65 € HT soit 10 753.98 € TTC concernant la réalisation de travaux de réparation en urgence de la centrifugeuse de la station d'épuration de Mulatet ;

3°) la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget assainissement chapitre 21.

Fait à Tulle, le 11 Juillet 2022



Le Président
Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le : 11/07/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr